



DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour
des organes permanents et des réunions***Table des matières*

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Renouvellement de mandats	1
Sièges vacants	1
Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA (Genève, 19-21 avril 2005)	1
Composition	1
Ordre du jour	2
Invitation d'organisations intergouvernementales	2
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales	2
Réunion tripartite d'intersession sur le suivi de la Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 21-27 avril 2005)	2
Composition	2
Ordre du jour	3
Invitation d'organisations intergouvernementales	3
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales	3
Sixième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Londres, 19-23 septembre 2005)	4
Composition	4
Ordre du jour	4
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales	4
Colloque international sur le rôle des syndicats dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté (Genève, 17-21 octobre 2005)	4
Composition	5
Ordre du jour	5

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*

- *M^{me} Robin A. Layton (Australie);*
- *M. Amadou Sô (Sénégal);*
- *M. Yozo Yokota (Japon).*

Sièges vacants

2. MM. Prafullachandra Natvarlal Bhagwati (Inde) et Benjamin Obi Nwabueze (Nigéria) ont informé le directeur du Département des normes internationales du travail qu'ils ne souhaitent pas que leurs mandats de membres de la commission soient renouvelés. M. Raymond Ranjeva a informé le Bureau que, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il n'était pas en mesure à ce stade d'accepter le mandat de membre de la commission. Après avoir mené des consultations appropriées, le Directeur général soumettra à une prochaine session du Conseil d'administration des propositions de désignations pour les remplacer.

3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général transmette à MM. Prafullachandra Natvarlal Bhagwati (Inde) et Benjamin Obi Nwabueze (Nigéria) l'expression de sa profonde gratitude pour les services qu'ils ont rendus à l'OIT.*

Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA (Genève, 19-21 avril 2005)

Composition

4. A sa 290^e session (juin 2004), le Conseil d'administration a approuvé la composition d'une réunion d'experts à laquelle participeraient 15 personnes: cinq experts désignés après consultations avec les gouvernements de cinq pays choisis par l'OMS en accord avec l'OIT, cinq experts désignés après consultations avec le groupe des employeurs et cinq experts désignés après consultations avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Il a également été convenu qu'un président indépendant, choisi après consultations avec le gouvernement d'un autre pays, serait désigné.

Ordre du jour

5. A cette même session, le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour ci-après pour cette réunion: Discuter et adopter les directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA.

Invitation d'organisations intergouvernementales

6. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme;
 - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA;
 - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

7. Le Directeur général se propose d'inviter les organisations ci-après à se faire représenter à la réunion:
 - Coalition mondiale des entreprises contre le SIDA;
 - Initiative mondiale en faveur de la santé du Forum économique mondial;
 - Commission internationale de la santé au travail;
 - Conseil international des infirmières;
 - Fédération pharmaceutique internationale;
 - Internationale des services publics;
 - Association médicale mondiale.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion par des observateurs.*

Réunion tripartite d'intersession sur le suivi de la Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 21-27 avril 2005)

Composition

9. A sa 291^e session (novembre 2004), le Conseil d'administration a approuvé les demandes et les mesures contenues dans les deux résolutions adoptées par la Conférence technique maritime préparatoire (CTMP) en ce qui concerne la procédure d'examen des amendements proposés à la CTMP pour le texte ne figurant pas entre crochets qui n'ont pas pu être examinés faute de temps, et la procédure d'examen des questions non résolues dans les parties du texte du projet de convention du travail maritime consolidée figurant

entre crochets. Il a donc approuvé la tenue, sans coût direct pour le Bureau, d'une réunion tripartite d'intersession ouverte aux représentants des gouvernements de tous les Etats Membres de l'OIT, ainsi qu'aux représentants désignés par les organisations internationales d'armateurs et de gens de mer. La Réunion tripartite d'intersession doit se tenir à Genève du 21 au 27 avril 2005.

Ordre du jour

10. Afin d'assurer la meilleure préparation possible de la session maritime de la Conférence internationale du Travail prévue, sous réserve de confirmation, pour février 2006, et pour répondre aux demandes faites par la Conférence technique maritime préparatoire (CTMP) dans les deux résolutions pertinentes, il a été décidé que l'ordre du jour de la réunion serait divisé en deux parties, comme suit:

- a) Discussion des questions non résolues par la CTMP;
- b) Discussion des amendements proposés pendant la CTMP pour le texte ne figurant pas entre crochets.

Invitation d'organisations intergouvernementales

11. Le Directeur général se propose d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Union européenne;
- Organisation maritime internationale;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'Organisation des Nations Unies;
- Organisation mondiale de la santé;
- Mémorandum de Paris sur le contrôle des navires par l'Etat du port.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

12. Le Directeur général se propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Association internationale de sociétés de classification;
- Association maritime chrétienne internationale;
- Fédération internationale des associations de patrons de navires;
- Groupe international des associations de protection et d'indemnisation;
- Fédération internationale des armateurs;
- Fédération internationale des ouvriers du transport.

13. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion par des observateurs.*

**Sixième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT
d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation
pour les créances en cas de décès, de lésions
corporelles et d'abandon des gens de mer
(Londres, 19-23 septembre 2005)**

Composition

14. Le groupe de travail a l'intention de tenir sa sixième session à Londres, du 19 au 23 septembre 2005, avec la participation de huit représentants de l'OMI et de huit représentants de l'OIT (quatre représentants des armateurs et quatre représentants des gens de mer) sans frais pour l'OIT. Cette formule de composition a été approuvée par le Conseil d'administration à sa 282^e session (novembre 2001).

Ordre du jour

15. A sa 289^e session (mars 2004), le Conseil d'administration a pris note du rapport du groupe de travail sur sa cinquième session (Londres, 12-14 janvier 2004), et a approuvé entre autres choses le mandat révisé du groupe de travail tel qu'il figure à l'annexe 3 du rapport du groupe de travail.

**Invitation d'organisations internationales
non gouvernementales**

16. Le Directeur général se propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la session du groupe de travail en qualité d'observateurs:
- Collectif international d'appui aux pêcheurs;
 - Association maritime chrétienne internationale;
 - Mission to Seamen;
 - Commission internationale sur le bien-être des gens de mer;
 - Comité maritime international.
17. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la session du Groupe de travail mixte en qualité d'observateurs.*

**Colloque international sur le rôle des syndicats
dans l'économie mondiale et la lutte
contre la pauvreté
(Genève, 17-21 octobre 2005)**

18. Le programme et budget pour 2004-05 comprend une provision pour un colloque international des travailleurs sur le rôle des syndicats dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté. Cette provision prévoit la convocation d'une réunion de cinq jours à

laquelle participeront 45 dirigeants syndicaux du monde entier. Ce colloque doit se tenir à Genève du 17 au 21 octobre 2005.

Composition

19. Il est proposé que, comme prévu dans le programme et budget, le colloque soit suivi par 45 représentants syndicaux désignés après consultations avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration et venant aussi bien de pays industrialisés que de pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et de la région arabe.
20. Des efforts seront faits pour qu'au moins 30 pour cent des participants retenus soient des femmes, conformément à la politique du groupe des travailleurs en matière d'égalité entre hommes et femmes.
21. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

22. Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après:
 - Faire un bilan de l'économie mondiale compte tenu du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il sera procédé à une évaluation des progrès réalisés sur la voie de l'instauration d'une mondialisation juste et des rôles que les syndicats jouent à cet égard.
 - Se concentrer sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier sur celui qui vise à réduire l'extrême pauvreté, et examiner le rôle que jouent les syndicats dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
23. Le colloque sera également l'occasion pour les dirigeants élus d'élaborer des stratégies qui permettent de promouvoir la gouvernance, de placer la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité au cœur des politiques socio-économiques et d'assurer une participation effective des syndicats aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.
24. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour ci-dessus.*

Genève, le 21 mars 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 1;
paragraphe 3;
paragraphe 8;
paragraphe 13;
paragraphe 17;
paragraphe 21;
paragraphe 24.